

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01305

Numéro SIREN : 433 629 656

Nom ou dénomination : ACBCS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/005974

A C B C S
SOCIETE UNIPERSONNELLE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5.906 EUROS
SIEGE SOCIAL : CENTR'ALP
365, RUE DE CORPORAT
38430 MOIRANS
433 629 656 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 8 avril,
A 17 heures,

La société ALTAË, Société par actions simplifiée au capital de 278.400 euros, ayant son siège social CENTR'ALP 365, RUE DE CORPORAT, 38430 MOIRANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 025 766 RCS GRENOBLE,
Représentée par son Président Monsieur Stéphane IVANIC,

Associée unique de la société ACBCS,

En présence de la société ALTAË, Présidente associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,**
- **Rémunération de la Présidente,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société ALTAË de son mandat de Présidente à compter de ce jour, soit le 8 avril 2024, nomme en qualité de nouvelle présidente, sans limitation de durée à compter du 8 avril 2024 :

la société NEWTON CONSULTING, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est 175, Impasse des Verchères, 38500 COUBLEVIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 983 816 935 RCS GRENOBLE, représentée par Stéphane IVANIC,

Stéphane IVANIC, au nom de la société NEWTON CONSULTING qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la société NEWTON CONSULTING percevra à compter du 8 avril 2024 une rémunération fixe annuelle d'un montant de 168.000,00 euros, soit 14.000 euros mensuel, et ce sur 12 mois.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société ALTAE
Stéphane IVANIC**



**Pour la société NEWTON CONSULTING
Stéphane IVANIC**

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

" Bon pour acceptation des fonctions de Présidente "